



**COMMUNIQUE N° 008/MEF-DGI**

Le Directeur Général des Impôts a l'honneur d'informer les contribuables et leurs conseils de la mise en ligne effective de la plateforme « E-liasse », désormais enrichie d'une nouvelle fonctionnalité majeure.

Cette évolution a été réalisée afin d'offrir aux contribuables de meilleures opportunités pour accomplir leurs obligations fiscales.

Elle consiste à :

- simplifier et accélérer le processus de dépôt des liasses fiscales ;
- réduire les risques d'erreurs liés à la saisie manuelle ;
- garantir un haut niveau de sécurité et de confidentialité des données.

Par ailleurs, cette fonctionnalité s'inscrit dans une logique de renforcement de la qualité des déclarations fiscales et d'amélioration de la conformité.

Le Directeur général des Impôts invite l'ensemble des utilisateurs concernés à s'approprier cette nouvelle fonctionnalité.

A cet effet, pour toute information ou assistance technique, les usagers sont invités à se rapprocher de leurs structures de gestion.

Pour accéder à la plateforme : [www.dgi.gouv.ml](http://www.dgi.gouv.ml).

Le Directeur Général des Impôts sait compter sur la bonne compréhension et le civisme fiscal des contribuables et de leurs conseils.

Bamako, le

**29 AVR 2026**

**Le Directeur Général des Impôts**



**Hamadou Fall DIANKA**  
Chevalier de l'Ordre National